

Chapitre 22

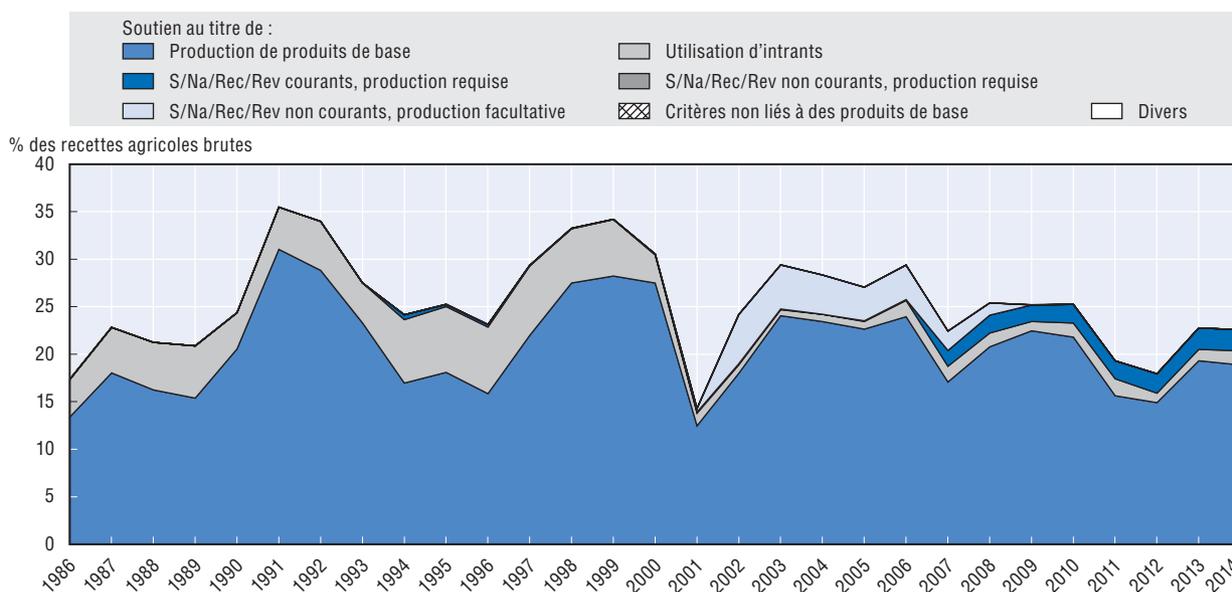
Turquie

Le chapitre sur la Turquie contient une brève évaluation du développement des politiques agricoles et du soutien à l'agriculture ; une information contextuelle sur le cadre dans lequel les politiques agricoles sont mises en œuvre et les caractéristiques du secteur agricole ; une évaluation de soutien à l'agriculture en 2013-14 et dans un plus long terme. Il est complété par une description de l'évolution des politiques agricoles en 2014-15.

Évaluation de l'évolution des politiques

- Depuis 1986-88, les réformes visant à renforcer l'orientation par le marché varient. Les paramètres de l'action publique sont fréquemment modifiés au coup par coup, dans un contexte macroéconomique de forte inflation et d'instabilité des taux de change. La part du soutien aux producteurs dans les recettes agricoles brutes (ESP en pourcentage) en 2012-14 est restée pratiquement inchangée par rapport à 1986-88, avoisinant 20 %, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne OCDE.
- À l'heure actuelle, la Turquie se classe au 7^e rang des principaux producteurs agricoles mondiaux. Ces dernières années, le cadre juridique et institutionnel où s'inscrit le secteur agricole a été notablement renforcé.
- L'inscription de la recherche-développement (R-D), de l'innovation et de la productivité parmi les objectifs stratégiques du Plan de développement de la Turquie est une bonne chose. Cependant, le pays continue de faire largement appel aux formes de soutien les plus susceptibles de provoquer des distorsions, ce qui pourrait l'empêcher d'améliorer sa productivité agricole de manière durable.
- Il convient d'accentuer les efforts visant à transformer les sucreries d'État en de véritables entités commerciales économiquement viables dans des conditions de marché plus concurrentielles.

Graphique 22.1. Turquie : niveau et composition de l'ESP selon le type de soutien, 1986-2014



Source : OCDE (2015), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles (base de données)*, <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933237142>

Informations contextuelles

La croissance économique de la Turquie s'est essouffée en 2014. Les mesures prises afin de contenir la demande intérieure dans un contexte d'important déficit de la balance des opérations courantes, de volatilité accrue des flux de capitaux et d'incertitudes politiques ont provoqué un ralentissement brutal de la consommation et de l'investissement privés. Le déficit de la balance des opérations courantes devrait rester supérieur à 5 % du PIB, tandis que l'inflation a atteint 9 % (contre 7,5 % en 2013).

La production agricole, en particulier la production végétale, s'est rapidement développée ces vingt dernières années. En dépit de divers goulets d'étranglement structurels, dus notamment à la prédominance d'exploitations de petite taille et de subsistance/semi-subsistance et à des taux élevés d'illettrisme parmi les agriculteurs, la Turquie constitue, au plan mondial, un important exportateur de produits agricoles (elle est le 7^e producteur agricole mondial). Ses principaux partenaires commerciaux sont l'Union européenne, les États-Unis et le Moyen-Orient. En termes d'emploi, l'agriculture représente l'un des principaux secteurs de l'économie du pays.

Tableau 22.1. Turquie : indicateurs contextuels, 1995, 2013¹

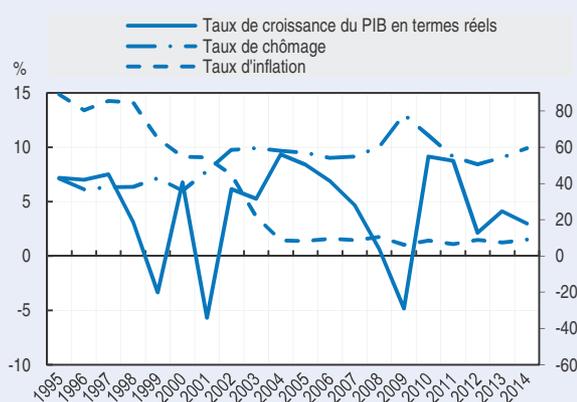
	1995	2013 ¹
Contexte économique		
PIB (milliards de USD)	228	822
Population (millions)	62	76
Superficie des terres (milliers de km ²)	770	770
Densité de la population (habitants/km ²)	75	96
PIB par tête, PPA (USD)	7 119	18 574
Commerce en % du PIB	12,6	24,5
Agriculture dans l'économie		
Part du PIB agricole (%)	11,9	8,3
Part de l'emploi agricole (%)	44,1	23,6
Exportations agro-alimentaires (% des exp. totales)	19,9	11,0
Importations agro-alimentaires (% des imp. totales)	9,9	5,3
Caractéristiques du secteur agricole		
Balance commerciale agro-alimentaire (mns de USD)	778	3 315
Part des prod. végétaux dans la prod. agricole (%)	68	59
Part des prod. animaux dans la prod. agricole (%)	32	41
Superficie agricole (SA) (milliers d'ha)	39 493	38 407
Part des terres arables dans la SA (%)	62	54
Part des terres irriguées dans la SA (%)	8	9
Part de l'agriculture dans la consommation d'eau (%)	87	87
Bilan de l'azote, Kg/ha	33	31

1. Ou dernière année disponible.

Sources : Bases de données statistiques de l'OCDE, base de données Comtrade des Nations Unies, Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale et données nationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933237635>

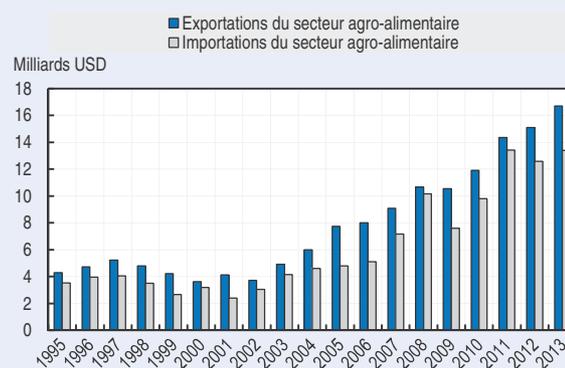
Graphique 22.2. Turquie : principaux indicateurs macroéconomiques, 1995-2014



Source : Panorama des statistiques de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933237150>

Graphique 22.3. Turquie : commerce agroalimentaire, 1995-2013



Source : Base de données Comtrade des Nations Unies.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933237163>

Note : Les définitions détaillées et les sources des indicateurs contextuels se trouvent dans le « Guide du lecteur ».

Évolution du soutien à l'agriculture

La Turquie a mis en œuvre une série de réformes ambitieuses depuis la fin des années 1990. Toutefois, le niveau du soutien dispensé aux agriculteurs varie d'une année sur l'autre et demeure plus élevé que la moyenne de la zone OCDE. Les formes de soutien qui provoquent le plus de distorsions sont prédominantes. Les paiements directs découplés ont été supprimés en 2009 et les paiements au titre de la production de produits de base augmentent depuis lors.

ESP en % des recettes (ESP en %)

Le soutien aux producteurs (ESP en pourcentage) a augmenté d'un point pour s'établir à 21 % en 2012-14, par rapport à 1986-88, et il est supérieur à la moyenne OCDE. En 2014, il est resté inchangé par rapport à 2013, représentant 23 % des recettes agricoles brutes.

Soutien pouvant créer le plus de distorsions en % de l'ESP

Alors que les mesures pouvant créer le plus de distorsions (fondées sur la production et l'utilisation d'intrants variables – sans contraintes sur les intrants) représentaient presque tout le soutien en 1986-88, elles en représentaient 88 % en 2012-14.

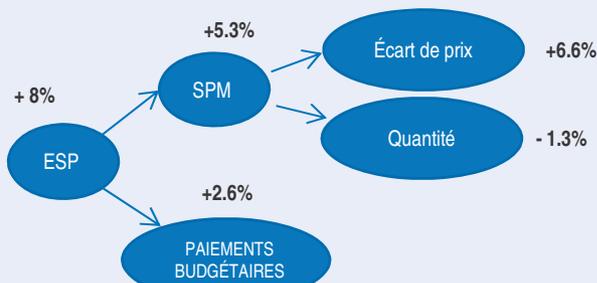
Ratio du prix à la production au prix à la frontière (CNP)

Les prix perçus par les agriculteurs en 2012-14 étaient supérieurs d'environ 20 % aux prix perçus sur le marché mondial. Ils étaient supérieurs de 22 % en 1986-88.

EST en % du PIB

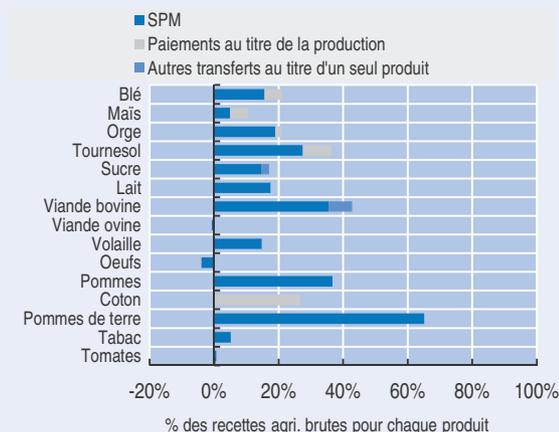
En 2012-14, la part du soutien total à l'agriculture dans le PIB était égale à 2,3 %, et la part du soutien aux services d'intérêt général avoisinait 15 % de ce total. Les dépenses consacrées aux infrastructures hydrauliques représentent 81 % du soutien accordé à ces services.

Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2013 à 2014



La hausse du niveau du soutien en 2014 s'explique par le creusement de l'écart entre les prix intérieurs et les prix à la frontière (SPM) du tournesol et de la pomme de terre.

Transferts à des produits spécifiques (TSP), 2012-14



La part des transferts au titre d'un seul produit (TSP) a progressé, passant de 78 % du soutien aux producteurs en 1986-88 à 88 % en 2012-14. Les TSP étaient supérieurs à 40 % dans les cas de la pomme de terre et de la viande bovine.

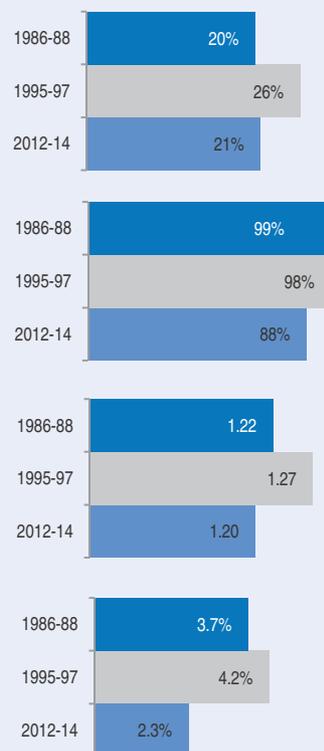


Tableau 22.2. Turquie : estimations du soutien à l'agriculture

Millions TRY	1986-88	1995-97	2012-14	2012	2013	2014p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	18	2 440	136 838	138 079	130 446	141 990
<i>dont : part des produits SPM (%)</i>	56.5	74.9	69.3	63.2	70.3	74.5
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	15	2 227	108 012	107 549	102 322	114 165
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	4	707	30 438	26 041	31 385	33 889
Soutien au titre de la production des produits de base	3	514	25 533	21 641	26 618	28 339
Soutien des prix du marché ¹	3	505	22 844	18 904	23 978	25 650
Paiements au titre de la production	0	10	2 689	2 737	2 640	2 689
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	1	189	1 778	1 447	1 655	2 233
Utilisation d'intrants variables	1	182	1 377	1 114	1 299	1 717
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	0	6	379	311	333	494
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	0	1	22	22	22	23
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	0	4	3 126	2 952	3 112	3 315
Au titre des Recettes / du Revenu	0	0	300	263	290	347
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	4	2 826	2 689	2 821	2 968
avec contraintes sur les intrants	0	0	23	23	23	23
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	1	1	1	1
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	0	1	1	1	1
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0	0
Paiements sur critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Paiements divers	0	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage (%)	20.5	25.9	21.1	17.9	22.8	22.6
CNP des producteurs (coeff.)	1.22	1.27	1.20	1.15	1.24	1.21
CNS aux producteurs (coeff.)	1.26	1.35	1.27	1.22	1.29	1.29
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)²	0	278	5 463	3 894	6 141	6 355
Système de connaissances et d'innovation agricoles	0	4	75	71	82	73
Services d'inspection et de contrôle	0	7	104	92	105	116
Développement et entretien des infrastructures	0	58	4 483	3 731	4 582	5 137
Commercialisation et promotion	0	202	800	0	1 371	1 029
Coût du stockage public	0	0	0	0	0	0
Divers	0	6	0	0	0	0
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	7.3	27.7	15.1	13.0	16.4	15.8
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	-3	-492	-15 800	-12 093	-17 908	-17 399
Transferts des consommateurs aux producteurs	-3	-493	-16 472	-12 263	-18 706	-18 447
Autres transferts des consommateurs	0	-28	-157	-173	-123	-173
Transferts des contribuables aux consommateurs	0	0	0	0	0	0
Surcoût de l'alimentation animale	0	29	829	344	922	1 221
ESC en pourcentage (%)	-19.2	-21.3	-14.7	-11.2	-17.5	-15.2
CNP des consommateurs (coeff.)	1.26	1.29	1.18	1.13	1.23	1.19
CNS aux consommateurs (coeff.)	1.24	1.27	1.17	1.13	1.21	1.18
Estimation du soutien total (EST)	4	985	35 902	29 935	37 526	40 244
Transferts des consommateurs	3	521	16 629	12 437	18 830	18 620
Transferts des contribuables	1	492	19 429	17 672	18 819	21 797
Recettes budgétaires	0	-28	-157	-173	-123	-173
EST en pourcentage (% du PIB)	3.7	4.2	2.3	2.1	2.4	2.3
Déflateur du PIB (1986-88=100)	100	13 840	504 202	472 198	500 990	539 417

Note : 1986-88, 1995-97 et 2012-14 : moyennes non pondérées. p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.

S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.

1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour la Turquie sont : le blé, le maïs, l'orge, le tournesol, le sucre, les pommes de terre, les tomates, le raisin, les pommes, le coton, le tabac, le lait, la viande bovine et ovine, la volaille et les oeufs.

2. Les données des ESSG et leur ventilation reposent sur les définitions introduites en 2014. La révision couvre autant que possible l'intégralité de la série temporelle. Les séries des ESSG et les données de l'EST qui en découlent ne sont pas comparables aux séries antérieurement publiées. (Les détails se trouvent dans l'Annexe 1.A1 du Chapitre 1).

Source : OCDE (2015), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données). doi: dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933237647>

Description de l'évolution des politiques

Principaux instruments d'action

Les objectifs stratégiques de la politique agricole turque, définis dans le 10^e Plan de développement (2014-18), consistent à mettre en place un secteur agricole globalement compétitif et respectueux de l'environnement, dont la finalité essentielle est d'assurer à la population une alimentation suffisante et équilibrée. Il met plus particulièrement l'accent sur la R-D, l'innovation, l'amélioration de la productivité, le renforcement des infrastructures liées à la sécurité sanitaire des aliments, et l'utilisation plus efficace de l'eau en agriculture. Ce plan vise une croissance annuelle de 3.1 % du secteur agricole ; la part de l'emploi agricole dans l'emploi total devrait diminuer à 21.9 %, et en 2018 la part du secteur dans le PIB devrait s'établir à 6.8 %.

Le Plan stratégique pour 2013-17 définit cinq axes d'action dans le secteur agricole : i) la production agricole et la sécurité des approvisionnements ; ii) la sécurité des aliments ; iii) la protection phytosanitaire et zoonositaire ; iv) l'infrastructure agricole et le développement rural ; et v) le renforcement des capacités institutionnelles.

Les instruments de soutien agricole prévus pour concrétiser les objectifs stratégiques sont notamment les paiements compensatoires, des indemnités, des mesures en faveur de la production animale (pour les cultures fourragères, l'insémination artificielle, les primes laitières, les régions d'élevage sans risque, l'apiculture et la pêche), l'appui à l'assurance récolte, le soutien au développement rural et la mise hors production de terres à des fins écologiques.

Des droits de douane à l'importation, complétés par des prix d'achat fixes pour les céréales, le sucre et le tabac, viennent soutenir la production intérieure. Des subventions à l'exportation s'appliquent à divers produits, dont les fruits et légumes frais et transformés, les produits alimentaires dérivés, la viande de volaille et les œufs. Des quotas de production sont appliqués aux usines de transformation de betterave sucrière.

Des paiements compensatoires (« primes ») sont accordés pour les produits dont l'offre intérieure est insuffisante. Les producteurs d'oléagineux, d'huile d'olive, de coton, de céréales et de thé (depuis 2005) bénéficient de ces paiements. Les producteurs de noisettes perçoivent des paiements calculés en fonction de la surface de leur exploitation. Des paiements analogues sont également accordés pour les cultures fourragères, l'agriculture biologique, les semences certifiées, et l'utilisation de carburants et d'engrais. La taille moyenne des exploitations étant faible, et le revenu agricole moyen assez bas, la plupart des agriculteurs sont exonérés de l'impôt sur le revenu.

Les subventions à l'utilisation d'intrants revêtent essentiellement la forme de bonifications d'intérêts et de paiements destinés à améliorer les races animales et à accroître la capacité de production des exploitations (nivellement des terres, drainage, amélioration et protection des sols, remembrement et R-D par exemple). Diverses réglementations régissent la pollution de l'eau et des sols et assurent la protection des zones humides. Le gouvernement joue un rôle majeur en termes d'investissement dans les infrastructures, notamment pour l'irrigation. L'agriculture turque a pour caractéristique d'être globalement organisée en coopératives, cette structure comportant aussi bien des coopératives de production (spécialisées dans l'irrigation et la betterave sucrière par exemple) que des coopératives de crédit et de commercialisation. Il existe par ailleurs des programmes spécifiques à certaines régions ainsi que des mesures de soutien des investissements visant à améliorer la structure des élevages de bovins de races laitière ou à viande.

Évolution des mesures internes, 2014-15

Un « programme de soutien par bassin », qui différencie les cultures ouvrant droit à des **paiements compensatoires** selon les bassins agricoles, a été soumis au Conseil des Ministres par le ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de l'Élevage en avril 2013. En modulant les soutiens budgétaires par récolte selon les régions, le gouvernement vise les objectifs suivants : i) accroître la productivité, la production étant spécialisée en fonction des conditions écologiques ; et ii) modifier la composition des cultures en augmentant la production des produits végétaux importés et en diminuant en parallèle l'offre excédentaire d'autres produits. Trente bassins agricoles ont été établis en 2009 sur la base d'un modèle complexe mis au point par le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de l'Élevage, qui tient compte des conditions écologiques et des conditions de production.

Chaque exploitant inscrit au registre national des agriculteurs a reçu une « prime au gazole » de 46 TRY (20 USD) par hectare et une « prime à l'engrais » de 60 TRY (26 USD) par hectare, en moyenne, en 2014.

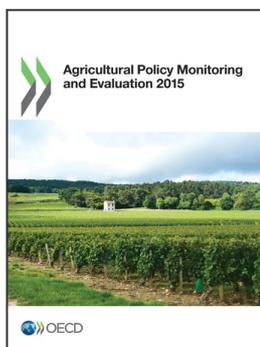
Le **dispositif de subventions à l'assurance** a été maintenu en 2014. À la fin de l'année, le nombre de polices d'assurance s'élevait à 1 087 000 et le montant des sommes versées à ce titre à 357.4 millions TRY (162.4 millions USD). Les entreprises et exploitants agricoles peuvent obtenir des **prêts** à des taux préférentiels de la part de la *banque Ziraat* (TCZB) et des *coopératives de crédit agricoles*. La bonification est comprise entre 25 % et 100 % du taux de crédit agricole en vigueur de TCZB. La différence entre le taux en vigueur et les taux consentis aux agriculteurs est versée par le Trésor à TCZB et aux coopératives de crédit agricole (au titre de la « perte de revenus »). Les versements du Trésor ont atteint un total de 1 130 millions TRY (516 millions USD) en 2013. S'agissant des **entreprises commerciales agricoles d'État**, l'entreprise publique de tabac et de sel a été privatisée fin 2013, et la privatisation de l'entreprise sucrière suit son cours.

En ce qui concerne le **développement rural**, une nouvelle stratégie nationale a été établie dans ce domaine en 2014. Le soutien actuel aux projets de développement rural prévoit un cofinancement des bénéficiaires de façon à mobiliser les ressources du secteur privé. La mise en œuvre de la deuxième phase du Programme de développement rural au titre de l'instrument d'aide de préadhésion (IPARD) 2017-13, qui définit des mesures destinées à permettre à la Turquie de se mettre en cohérence avec la politique de développement rural et la politique agricole commune de l'UE, se poursuit. Le budget total consacré aux programmes de développement rural a atteint 536 millions EUR en 2014. Un nouveau programme (IPARD-II), élaboré pour la période 2014-20, est en cours d'examen par la Commission européenne.

Évolution des mesures commerciales, 2014-15

Le taux moyen des **droits de douane** sur les produits agricoles s'est établi à 58 % en 2014 (58.9 % en 2013). Les droits de douane ont baissé en ce qui concerne l'inuline, la mélasse et le glucose ; à l'inverse, ils ont augmenté pour les noisettes produites en Ukraine (dans le cadre de l'Accord de l'OMC sur les sauvegardes) et certaines semences.

Les **subventions à l'exportation** des produits agricoles ont été annoncées au Journal officiel en 2014, et appliquées aux exportations effectuées durant l'année civile 2014. En 2014, 16 groupes de produits, sur les 44 éligibles aux termes des engagements souscrits par la Turquie dans le cadre de l'OMC, ont bénéficié de subventions à l'exportation. Ces subventions sont accordées aux exportateurs sous la forme de déductions des sommes qu'ils doivent aux organismes publics, comme les taxes ou les charges sociales, ou de leur facture de télécommunications et d'énergie.



Extrait de :

Agricultural Policy Monitoring and Evaluation 2015

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/agr_pol-2015-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2015), « Turquie », dans *Agricultural Policy Monitoring and Evaluation 2015*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/agr_pol-2015-25-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.